

PROGRAMME Spécial Maquereaux du 29 **Aout 2021**

Vendredi 27 Aout

16H00 Tirage au sort des bateaux et désignation des commissaires de bord, salle de l'A.R.P.S.M., Avenue de la Capitainerie les Minimes.

Dimanche 29 Aout

7h15 Rassemblement des concurrents au port des Minimes "Magasin Rêves de Pêches"

7h30 **Briefing avec les skippers et les commissaires de bord pour les consignes.**

7h45 Embarquement sur les bateaux et départ.

8h30 Début de pêche

15h00 Fin de pêche

16h30 Retour des bateaux

18h00 Plancha offerte.
Buvette.
Tirage de la tombola.
Proclamation des résultats.
Remise des récompenses.
Pot de l'amitié.

Ensemble RESPECTONS la Mer

REGLEMENT

- Concours « Spécial Maquereaux »
- **Pêche en dérive ou au posé**
- Pêche à une seule canne et trois hameçons maximum.
- Bas de ligne ne pouvant en aucun cas dépasser la longueur de la canne.
- Hameçons triple INTERDITS
- **Amorçage libre à la charge des participants qui doivent amener 2 paquets de strouille.**

- **Maille des Maquereaux 20 cm**

- **ZONE DE PECHE :**

Le PERTUIS D'ANTIOCHE, limité dans l'ouest par la longitude 001° 30' 000, dans le nord par les côtes de l'île de Ré et son pont, et dans le sud par la latitude 46° 03' 000

LE CLASSEMENT :

- Au plus grand nombre de points.
- Les poissons seront comptabilisés sur la fiche commissaire selon un barème précis
- 1 point pour les maquereaux égaux ou supérieurs à 20cm.

Le classement ne sera pris en compte que si le commissaire ramène la goulotte de mesure propre.

- Le commissaire de bord est Responsable du bon déroulement de la compétition.
 - Avec l'aide des autres pêcheurs il comptabilisera les prises, les inscrira sur la fiche commissaire et veillera à faire signer chaque concurrent à la fin du concours.
 - Il ramènera la fiche commissaire à la pesée.